

NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

LA PROCÉDURE À SUIVRE



- 1 en mairie : remplir un formulaire de demande d'enlèvement de nid avec des renseignements sur sa localisation
- 2 votre mairie transmet le formulaire à la communauté de communes qui travaille avec un prestataire. Il intervient dans les jours qui suivent la découverte du nid.